



PROCES VERBAL DU 21 DECEMBRE 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 21 DECEMBRE 2020 à 18 heures 00, SALLE POLYVALENTE - VERGONGHEON.

Nombre de conseillers communautaires : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Date de convocation : 14 DECEMBRE 2020

PRESENTS :

MESDAMES : MICHE/ ROURE / ENTRADAS/ COSTE / THOREL/ CHAUMET / GUILLAUMIN / PICHON/ GILBERT/

MESSIEURS : BONJEAN/PILUDU/TREMOULLIERE/ LONJON/TARDY /THONAT/ FOURET/ / FAURE / CERES/ CHADUC/ PASTOUREL/ CHALIER/ POINSON/ LEGROS/OLLAGNIER /CLOUX/ COELHO/LEROUX/CAILLAUD

MONSIEUR ROBERT DONNE POUVOIR A MONSIEUR CAILLAUD

MADAME THOREL DONNE POUVOIR A MONSIEUR RIBOULET

MONSIEUR CHAUVEL DONNE POUVOIR A MONSIEUR OLLAGNIER

MADAME BALLAND DONNE POUVOIR A MADAME CHAUMET

Gaëtan THONNAT est désigné secrétaire de séance

APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020.

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire, approuve le procès-verbal du conseil communautaire en date du 26 novembre 2020.

Le président apporte une information concernant la délibération n°107-2020 concernant un solde et un acompte 2021 à verser au SIEM.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS « REGION UNIE » - FRU -

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que la REGION AUVERGNE RHONE ALPES modifie l'article 2 alinéa 3 et plus précisément sur les bénéficiaires et les conditions d'intervention à l'aide n°2 – « Microentreprises et associations ».

Le président expose les modifications :

- Prolongation de l'avance remboursable jusqu'au 30 juin 2021
- Augmentation du montant maximum de l'avance remboursable d'un montant de 30 000 euros.

- Ouverture du dispositif aux entreprises comptant jusqu'à 20 salariés (9 à ce jour) et 50 salariés de façon exceptionnelle.
- Ouverture du dispositif aux entreprises sans restriction relative au chiffre d'affaires
- Possibilité d'une intervention complémentaire dans cette limite de 30 000 euros pour les structures ayant déjà bénéficié du dispositif.
- Bénéficiaire : toute entreprise créée avant le 29 octobre 2020 (2^{ème} confinement)

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de participation au « Fonds Région Unie » - FRU – ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide :

Article 1er :

Au regard du contexte sanitaire, une prolongation, pour une année à compter du 1er janvier 2021, de la durée de la convention initiale est acceptée. Le nouveau terme est donc fixé au 31 décembre 2021.

Article 2 :

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le présent avenant, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

Article 3 :

Le Président a délégation pour résilier (si besoin est) la convention selon les conditions qu'elle renferme.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE SANTE AU TRAVAIL DU CDG43

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Président, le conseil communautaire, décide :

Article 1er :

La proposition de convention d'adhésion au service Santé au travail du CDG43 est acceptée suivant les modalités suivantes :

- Adhésion à la Formule 1 => Médecine préventive / Psychologue du travail / Prévention des risques professionnels => 65 euros / annuel / agent
- De BENEFICIER de l'option inspection en sécurité et santé au travail

Article 2 :

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention d'adhésion au service Santé au travail selon les modalités ci-dessus, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

Article 3 :

Le Président est chargé d'assurer l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT CLE SAGE ALAGNON

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire entérine la candidature de Guy LONJON et de Michel TARDY siégeant à la CLE SAGE ALAGNON.

CONVENTION DE PARTENARIAT GRANDE TRANSVERSEE DE LA HAUTE LOIRE EN VTT – DEPLOIEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE ET DU BALISAGE.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la MDT mène un projet fédérateur à l'échelle de la Haute Loire via la Grande Traversée de la Haute Loire à VTT et propose un itinéraire de 600 km. La MDT prend en charge le financement de la signalétique de l'itinéraire. Les signataires participent au déploiement à leur frais de la signalétique de l'itinéraire (entre autres).

Le conseil communautaire est amené à autoriser le Président à signer la convention de partenariat.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire entérine le contenu de la convention et les engagements qu'elle stipule, et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

NOTIFICATION AIDES A LA PREMIERE ECLAIRCIE DES PLANTATIONS RESINEUSES

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, et conformément à la délibération n°75-2019 du 14 novembre 2019, le conseil communautaire notifie la subvention de la communauté de communes comme suit :

- Dossier NUGIER Gladys : section E378 – commune de CHAMPAGNAC – 1.2 ha : 240 euros
- Dossier BISCARRAT Christian : section AB 205/206/207/209/210 – commune de SAINT VERT – 3.450.38 ramené à 3 ha : 600 euros.
- Dossier Indivision MICHE – COURTET : section A 1328/1327/1430/1427 – commune de CHAMPAGNAC LE VIEUX – 3 ha : 600 euros.

- **Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

NOTIFICATION SUBVENTION LEADER – DOSSIER TUFFERY -

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire :

- **Notifie la subvention d’AUZON COMMUNAUTE à hauteur de 8 % HT de l’assiette des dépenses éligibles retenues dans le cadre du programme LEADER selon le plan de financement ci-dessous.**
 - i. Montant prévisionnel de l’investissement : 70 197.76 euros (cabine de peinture, local stockage peinture et matériels...)
 - ii. Subvention prévisionnel LEADER : 22 463.28 euros
 - iii. Subvention ACTE : 8 % HT de l’assiette des dépenses éligibles retenues par le programme LEADER.

- **Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

NOTIFICATION AIDES REGROUPEMENT FONCIER

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, et conformément à la délibération n°75-2019 du 14 novembre 2019, le conseil communautaire notifie la subvention d’AUZON COMMUNAUTE selon les modalités et les montants indiqués suivants ;

- Bénéficiaire Michel CLEMENSAT – section AO 23 et 49 – soit 4145 m² : 100 euros
- Bénéficiaire Michel CLEMENSAT – section AS 67 – soit 8334 m² : 100 euros
- Bénéficiaire Miche CLEMENSAT – section AS 40 - soit 2596 m² : 100 euros

- **Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Michel CLEMENSAT ne prend pas part au vote.

P.A.H – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -

Monsieur le président informe le conseil communautaire que la phase de négociation de gré à gré a eu lieu. Le Président informe le conseil communautaire du contenu de la D.S.P.

Le conseil communautaire est sollicité pour approuver le choix du prestataire selon les modalités négociées.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire :

- **Retient SAS CHAMPAGNAC AVENTURES comme délégataire.**
- **Approuve la D.S.P faisant notamment état d’une redevance annuelle de 8500 euros appelée au trimestre, et d’un pourcentage sur le chiffre d’affaires de 10 % au-delà de 85 000 euros de CA.**
- **Durée de la D.S.P : 6 ans**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

DESIGNATION REFERENT AMBROISIE

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne Mr Dominique CERES, référent AMBROISIE.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS COLIBRI – TRANSPORT A LA DEMANDE -

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise le renouvellement des conventions COLIBRI avec les taxis conventionnés pour l'année 2021, et autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

PRESENTATION ET VALIDATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME

Monsieur le Président informe que le départ en retraite de l'une de nos agents induit une réorganisation des services et propose un nouvel organigramme portant essentiellement sur l'organisation du service Enfance Jeunesse.

Il propose la création d'une direction générale sur le service Enfance Extra et Périscolaire associée à une direction adjointe. La structuration des autres services sur l'organigramme reste en l'état.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire moins une abstention, valide le nouvel organigramme applicable au 1^{er} janvier 2021. (Voir annexe)

PROTOCOLE - ACCORD SUR LES 35 HEURES -

Monsieur le Président informe que la loi sur la Transformation de la Fonction Publique - Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose aux collectivités de se conformer à la loi au plus tard au 31 décembre 2021.

Un protocole d'accord sur les 35 heures a été validé par délibération n°19-2012 en date du 14 mars 2012.

Le personnel a été invité le 17 décembre 2020 à une réunion de présentation du nouveau temps de travail applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 sur la base d'un nouveau protocole d'accord sur la base de 1607 heures annuelles.

Le président propose au conseil communautaire l'application de ce nouveau protocole d'accord au 1^{er} janvier 2021 sur la base de 1607 heures annuelles.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire approuve le nouveau protocole sur le temps de travail applicable au 1er janvier 2021. (Voir annexe)

APPEL A PROJET – REAAP

Monsieur le Président rappelle que le diagnostic territorial social a fait émerger un besoin d'aide à la parentalité (soutien des parents dans leur vie familiale et réaffirmation de la place et du rôle des parents dans l'éducation de l'enfant). Une fiche action a été validée sur cette

Commenté [u1]:

problématique dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF. Mr le président informe le conseil communautaire de l'intention de la communauté de communes de déposer un dossier d'appel à projet dans le dispositif « Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents » (REAAP) soutenu par la CAF.

Le conseil communautaire valide cette proposition pour un dépôt du dossier avant le 31 janvier.

APPEL A PROJET DES COFINANCEURS

Monsieur le Président rappelle que le diagnostic territorial social a fait émerger un besoin d'aide et de formation à l'utilisation des outils numériques, un vieillissement de notre population avec la tranche d'âge des plus de 60 ans surreprésentée sur notre territoire.

La conférence des co-financeurs permet sous la forme d'appel à projet l'obtention de financements pour des actions visant à la lutte contre la perte d'autonomie. Ces actions doivent cibler les plus de 60 ans résidants à leur domicile.

Aussi, il est proposé une action relative :

- A la mise en place d'ateliers numériques
- A la mise en place d'un transport à la demande
- Autres

Contact sera pris avec les services sociaux du CD 43 afin de voir avec eux quelles autres actions nous pourrions mettre en place susceptibles d'être accompagnées dans le cadre de ce dispositif.

Le conseil communautaire valide un dépôt de dossier pour cet appel à projet avant le 31 janvier.

Questions diverses :

- Réunion de la commission D.CERES : Mardi 12 janvier 2021 à 17 h 30 – sur le thème de la FORET en présence du CRPF.
- Continuité de la mission d'URBANIS / ou OPAH : envisager un positionnement
- CD 43 : le CD 43 apporte des aides à des projets touristiques type balisage, mobilier, création de parcoursUne fois les fiches projets bien connues et maîtrisées, elles serviront de co-financement aux propositions d'actions présentées en commission Tourisme et qui seront soumis au prochain conseil pour validation.
- Réunion à prévoir assez vite pour travailler sur l'A.O.T et pour lancer la consultation publique.

- KANGOO : l'exécutif a décidé de faire réparer le véhicule de marque RENAULT Kangoo alors évalué à 4000 € (moins la franchise) par GROUPAMA. La réparation entraîne un surcout de 1500 euros à charge de la collectivité.
(Véhicule techniquement réparable au sens de l'article L 326 -2 du deuxième alinéa du Code de la Route).
- Point sur l'agriculture
Une rencontre a eu lieu avec la chambre d'agriculture le 23 novembre. Cette rencontre avait pour objet de relancer le partenariat entre nos deux instances.
Quelques pistes ou thématiques d'action sont ressorties :
 - Inventaire des exploitations par commune : âge, projet, ... (à réaliser en interne)
 - Transmission des exploitations : accompagnement du cédant / accompagnement du repreneur
 - Dispositif de collecte et de traitement des déchets pneus sur les CC de BRIOUDE et AUZON CO – Budget estimatif : 140 000 euros pris en charge par les agriculteurs et les CC - en recherche de financement.
 - Energie renouvelable : piste de la méthanisation
 - Gestion de l'eau : approvisionnement, stockage
- TELEPHONIE MOBILE
 - Suite aux différents arrêtés pris en 2019 et 2020, opérationnels - second semestre 2021 :
 - Pylône d'AZERAT : emplacement trouvé, en cours, opérateur ORANGE.
 - Pylônes CHAMPAGNAC – SAINT VERT : emplacement trouvé – convention signée – en cours – opérateur BOUYGUES
 - Pylônes CHASSIGNOLES : emplacement trouvé – opérateur BOUYGUES.
 - Pour 2021, Priorités remontées à l'ETAT => Deux sites sont proposés, les études sont en cours et le choix des sites et des emplacements est soumis à validation de l'équipe projet.

Le secteur de MARION sur la Commune de CHASSIGNOLES => pouvant couvrir les hameaux de BLANCHET, ESPLUCHES, BONJOUR, CHASTRETTE situés sur la commune de SAINT-HILAIRE.

Le secteur de CHALUS sur la commune de SAINT-VERT => pouvant couvrir les hameaux de CHEVANY, RECOLLES, PEYMIAN, les COINS, situés sur cette même commune et le hameau LE PIN situé sur la commune de FAYET-RONAYE.

La commune de SAINT-VERT, sur le secteur de Chalus il y a une réserve à incendie (étang pour pompage d'eau avec camions) et des habitants qui peuvent travailler depuis son domicile (impossible actuellement => pas d'INTERNET sans la 4G). De plus sur le territoire de ces hameaux il y a une activité forestière importante => prise en compte la sécurité.

- Courrier de Mr BŒUF
- Coupures régulières
- Câbles
- Poteaux cassés
- Coupure de téléphone de 3 semaines

Rappel de l'existence d'une plateforme ouverte à tous « Dommages réseaux » sur laquelle doivent être signalés les dommages.

- Téléconsultations : trouver des réponses et des solutions pour avancer avec l'ARS. Qui se positionne ? comment se déroulerait cette action ?
- SMAT :
 - Pascale CHAUMET – élue 1^{er} VP. point sur les nouvelles élections et les nouvelles réflexions sur l'organisation territoriale.
- Le BEAL : attente de validation de la phase 1 (problème avec la DDT qui retarde l'ensemble des procédures)
- Informations sur le SIRS (dissolution pour juillet 2021) => s'interroger sur la compétence MOBILITE avant le 31 mars 2021.